FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

RAPPORT D'INSPECTION

RAPPORT D'INSPECTION

CIRCUIT DE MOTOCROSS D'EZY SUR EURE (UFOLEP)

Date de visite de l'expert :

Lundi 29 janvier 2018

Gestionnaire---------MC VESGRE

Expert désigné ------LEONCE Loïc (06 80 37 21 48)

Représentant du Moto-Club ----LEREFFAIT Martial (Président)

Autres personnes présentes ----RUFFIN Nicolas, BALOCHE Frederic

27530 EZY SUR EURE

PARTENAIRE OFFICIEL

MMA ENTREPRISE

1. PLAN DU CIRCUIT VISITE

Commentaires personnels sur le site:

Vous trouverez ci-dessous les aménagements à réaliser sur votre circuit pour sa mise aux normes de sécurité. Chacun des emplacements est numéroté et identifié sur le plan du circuit ci-dessus.

Les postes commissaires devront être placés en haut de l'appel des sauts, en dehors du tracé de la piste et devront avoir une protection rigide d'une hauteur d'un mètre minimum située dans le sens de la piste. Ces postes pourront être surélevés afin que le commissaire soit en mesure de sécuriser l'ensemble de la zone de réception.

Refaire le plan afin de faire apparaitre le tracé exact, le sens de circulation, les emplacements des postes commissaires, des sauts et des zones réservées aux spectateurs.

Longueur de la piste : A vérifier après finition des travaux / Nombre de pilotes :A déterminer
Nombre de commissaires : 17

PLAN

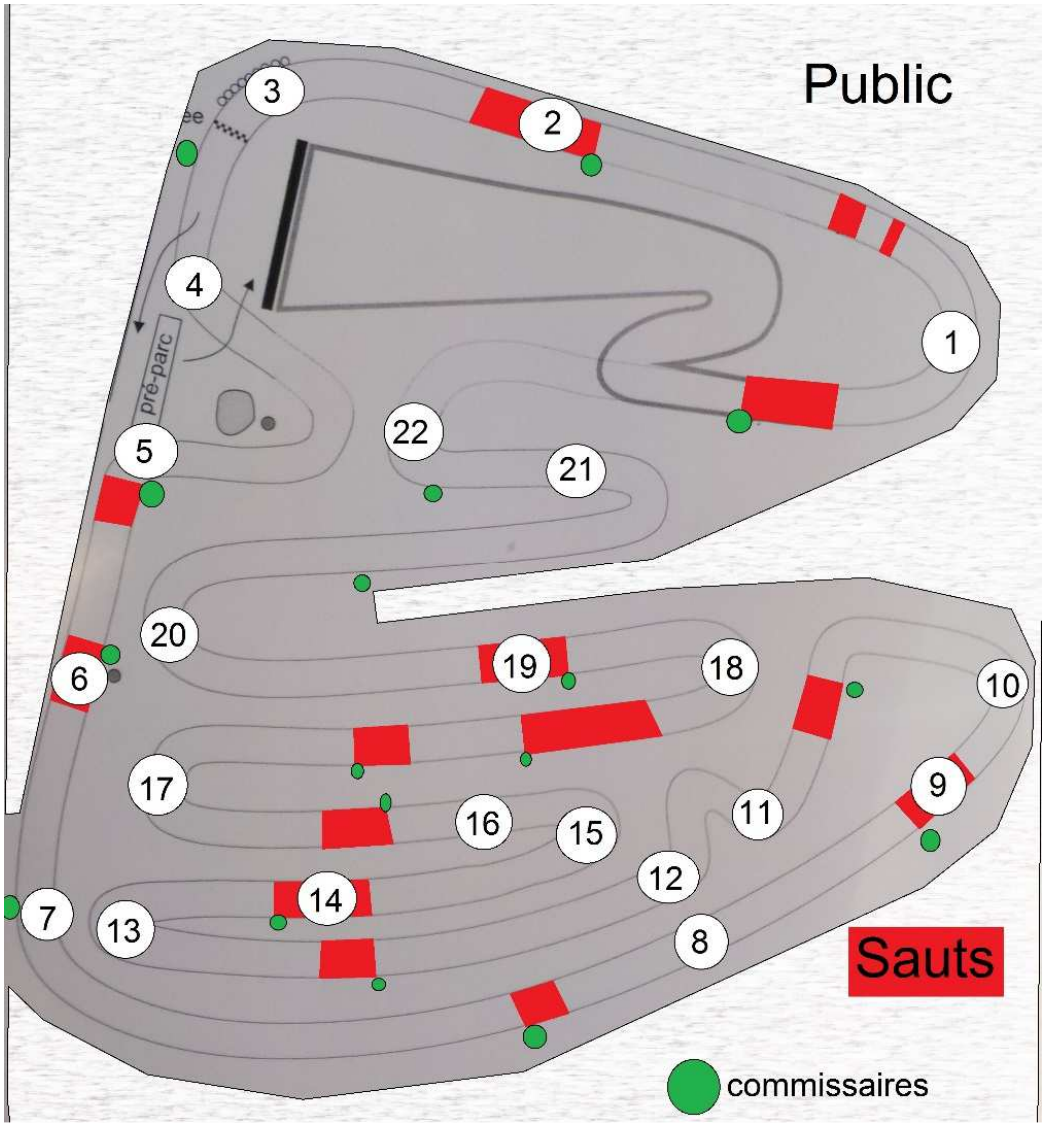

2. AMENAGEMENTS A REALISER

❖ Emplacement 1 : Virage à gauche / 90-180°

Aménagement : Réfection des protections

Commentaires :

Refaire la barrière située entre les flèches rouges.

Le grillage dit « à mouton » est interdit en délimitation de piste, il devra être changé ou les mailles devront être comblées avec un filet, un autre grillage ou en installant une délimitation de piste en amont du grillage.

❖ Emplacement 2 : Saut avec réception, de 10 à 20m

Aménagements : Ajouter des protections
Ajouter un poste de commissaire

Commentaires :

- A droite de la piste sur toute la longueur de l'appel du saut, installer parallèlement à la piste une clôture rigide (pas de filet) en bois, plastique ou en grillage ayant des mailles d'un maximum de 10x10 cm d'une hauteur de 1 mètre environ. Ce dispositif sera complété 2 mètres environ avant l'appel du saut par des clôtures positionnées de telle sorte qu'elles forment un «entonnoir» ayant pour objectif de recentrer progressivement la trajectoire des pilotes en réduisant la largeur de la piste. Pour solidifier l'ensemble, la barrière devra être située côté piste et les piquets à l'extérieur.

- Le poste commissaire devra être placé sur la gauche, en haut de l'appel du saut, en dehors du tracé de la piste et devra avoir une protection rigide d'une hauteur d'un mètre minimum située dans le sens de la piste. Ce poste pourra être surélevé afin que le commissaire soit en mesure de sécuriser l'ensemble de la zone de réception.

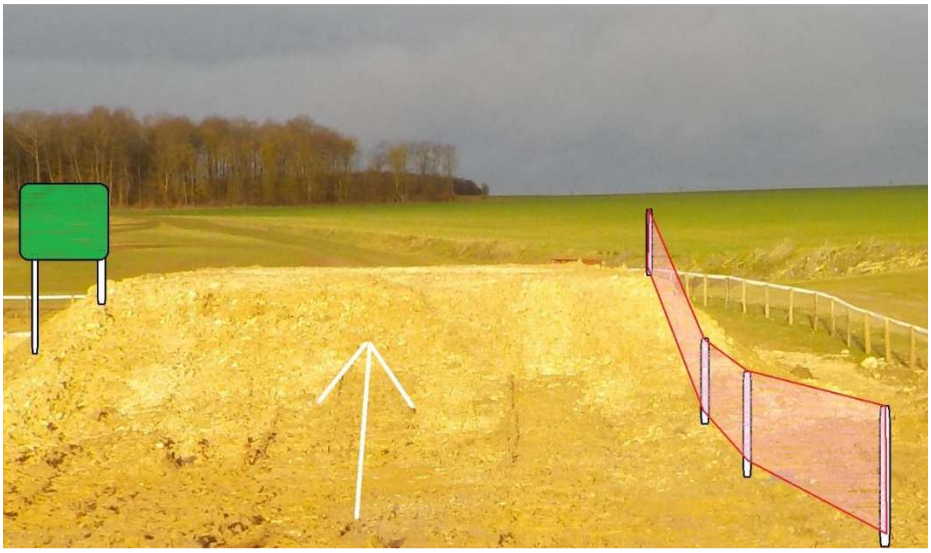

❖ Emplacement 3 : Virage à gauche / 90-180° en descente

Aménagement : Ajouter des protections

Commentaires :

A l'extérieur du virage sur le talus, à minimum 4 mètres de la barrière-public, une barrière d'environ 1m de haut en matériaux rigides (pas de filet), en bois, en plastique ou en grillage à mailles serrées de maximum 10x10cm (le grillage dit « à moutons » est interdit en délimitation de piste) doit être installée sur toute la longueur du virage.

Pour solidifier l'ensemble, la barrière devra être installée du côté piste, à l'intérieur des piquets et devra être maintenue par des piquets espacés d'environ 2 mètres (Il est conseillé qu'ils soient d'une section comprise entre 7 cm et 12cm).

Il est autorisé un espace de 30 cm environ sous cette protection afin d'en faciliter l'entretien.

❖ Emplacement 4 : Virage à gauche / 45-90°

Aménagement : Ajouter des protections

Commentaires :

- Délimiter le parc d'attente.

- A l'extérieur du virage, à minimum 4 mètres du parc d'attente, une barrière d'environ 1m de haut en matériaux rigides (pas de filet), en bois, en plastique ou en grillage à mailles serrées de maximum 10x10cm (le grillage dit « à moutons » est interdit en délimitation de piste) doit être installée sur toute la longueur du virage.

Pour solidifier l'ensemble, la barrière devra être installée du côté piste, à l'intérieur des piquets et devra être maintenue par des piquets espacés d'environ 2 mètres (Il est conseillé qu'ils soient d'une section comprise entre 7 cm et 12cm).

Il est autorisé un espace de 30 cm environ sous cette protection afin d'en faciliter l'entretien.

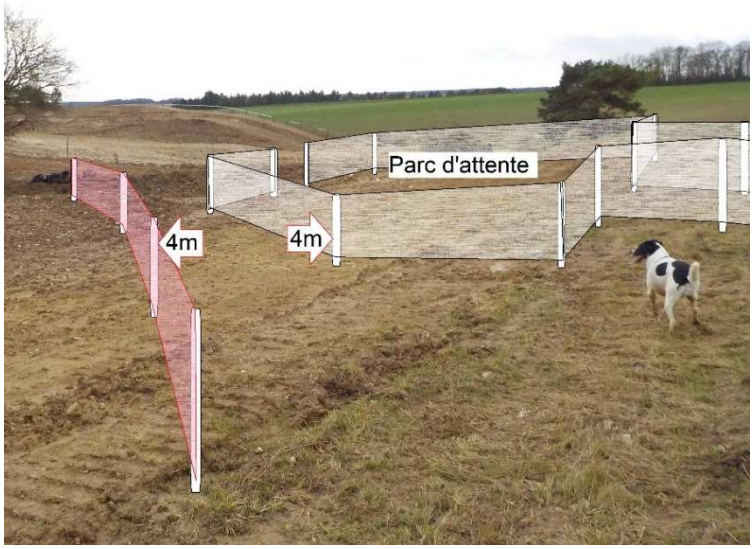

❖ Emplacement 5 : Virage à gauche / 90-180°

Aménagement : Ajouter des protections

Commentaires :

A l'extérieur du virage, à minimum 4 mètres de la barrière-public, une barrière d'environ 1m de haut en matériaux rigides (pas de filet), en bois, en plastique ou en grillage à mailles serrées de maximum 10x10cm (le grillage dit « à moutons » est interdit en délimitation de piste) doit être installée sur toute la longueur du virage.

Pour solidifier l'ensemble, la barrière devra être installée du côté piste, à l'intérieur des piquets et devra être maintenue par des piquets espacés d'environ 2 mètres (Il est conseillé qu'ils soient d'une section comprise entre 7cm et 12cm).

Il est autorisé un espace de 30cm environ sous cette protection afin d'en faciliter l'entretien.

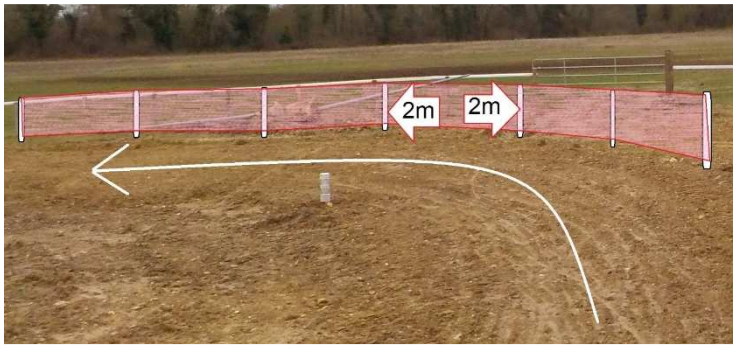

❖ Emplacement 6 : Saut avec réception, de 10 à 20m en descente

Aménagements : Ajouter des protections
Ajouter un poste de commissaire

Commentaires :

- Couper ou protéger l'arbre par des matériaux de protection efficaces, comme des bottes de paille, des pneus de véhicules de tourisme empilés à l'horizontale, des protections gonflables ou en mousse sur une hauteur d'environ 2 mètres.

- Le poste commissaire devra être placé sur la gauche, en haut de l'appel du saut, en dehors du tracé de la piste et devra avoir une protection rigide d'une hauteur d'un mètre minimum située dans le sens de la piste. Ce poste pourra être surélevé afin que le commissaire soit en mesure de sécuriser l'ensemble de la zone de réception (en vert sur la photo ci-dessous).

- A droite de la piste sur toute la longueur de l'appel du saut, installer parallèlement à la piste une clôture rigide (pas de filet) en bois, plastique ou en grillage ayant des mailles d'un maximum de 10x10 cm d'une hauteur de 1 mètre environ. Ce dispositif sera complété 2 mètres environ avant l'appel du saut par des clôtures positionnées de telle sorte qu'elles forment un «entonnoir» ayant pour objectif de recentrer progressivement la trajectoire des pilotes en réduisant la largeur de la piste. Pour solidifier l'ensemble, la barrière devra être située côté piste et les piquets à l'extérieur.

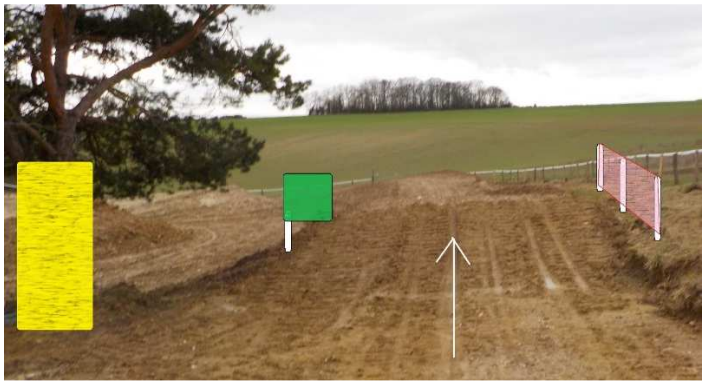

❖ Emplacement 7 : Virage à gauche / 45-90° en descente

Aménagement : Ajouter des protections

Commentaires :

A l'extérieur du virage sur le talus, à minimum 4 mètres de la barrière-public, une barrière d'environ 1m de haut en matériaux rigides (pas de filet), en bois, en plastique ou en grillage à mailles serrées de maximum 10x10cm (le grillage dit « à moutons » est interdit en délimitation de piste) doit être installée sur toute la longueur du virage.

Pour solidifier l'ensemble, la barrière devra être installée du côté piste, à l'intérieur des piquets et devra être maintenue par des piquets espacés d'environ 2 mètres (Il est conseillé qu'ils soient d'une section comprise entre 7cm et 12cm).

Il est autorisé un espace de 30cm environ sous cette protection afin d'en faciliter l'entretien.

❖ Emplacement 8 : Virage à gauche / 0-45° en montée

Aménagement : Ajouter des protections

Commentaires :

A droite de la piste en bas du talus, une barrière d'environ 1m de haut en matériaux rigides (pas de filet), en bois, en plastique ou en grillage à mailles serrées de maximum 10x10cm (le grillage dit « à moutons » est interdit en délimitation de piste) doit être installée devant la zone-public.

Pour solidifier l'ensemble, la barrière devra être installée du côté piste, à l'intérieur des piquets et devra être maintenue par des piquets espacés d'environ 2 mètres (Il est conseillé qu'ils soient d'une section comprise entre 7cm et 12cm).

Il est autorisé un espace de 30cm environ sous cette protection afin d'en faciliter l'entretien.

❖ Emplacement 9 : Bosse supérieure à 1m en montée

Aménagement : Ajouter des protections

Commentaires :

A droite de la piste sur toute la longueur de l'appel du saut, installer parallèlement à la piste une clôture rigide (pas de filet) en bois, plastique ou en grillage ayant des mailles d'un maximum de 10x10cm d'une hauteur de 1 mètre environ. Ce dispositif sera complété 2 mètres environ avant l'appel du saut par des clôtures positionnées de telle sorte qu'elles forment un « entonnoir » ayant pour objectif de recentrer progressivement la trajectoire des pilotes en réduisant la largeur de la piste. Pour solidifier l'ensemble, la barrière devra être située côté piste et les piquets à l'extérieur.

❖ Emplacement 10 : Virage à gauche / 90-180°

Aménagement : Ajouter des protections

Commentaires :

A l'extérieur du virage, à minimum 4 mètres de la barrière-public, une barrière d'environ 1m de haut en matériaux rigides (pas de filet), en bois, en plastique ou en grillage à mailles serrées de maximum 10x10cm (le grillage dit « à moutons » est interdit en délimitation de piste) doit être installée sur toute la longueur du virage.

Pour solidifier l'ensemble, la barrière devra être installée du côté piste, à l'intérieur des piquets et devra être maintenue par des piquets espacés d'environ 2 mètres (Il est conseillé qu'ils soient d'une section comprise entre 7cm et 12cm).

Il est autorisé un espace de 30cm environ sous cette protection afin d'en faciliter l'entretien.

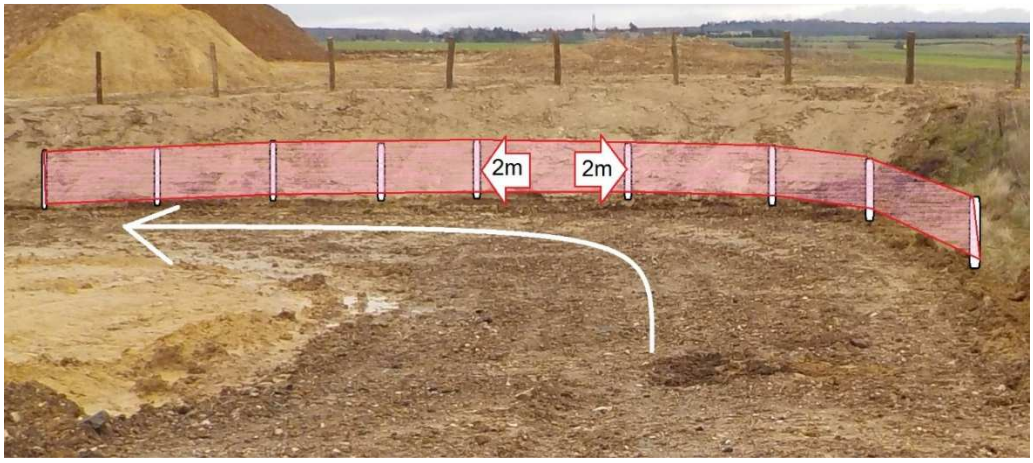

❖ Emplacement 11 : Virage à droite / 90-180°

Aménagement : Ajouter des protections

Commentaires :

A l'extérieur du virage, créer un talus de 0,5m de haut et 1m de large.

Sur le talus, une barrière d'environ 1m de haut en matériaux rigides (pas de filet), en bois, en plastique ou en grillage à mailles serrées d'un maximum 10x10cm (le grillage dit « à moutons » est interdit en délimitation de piste) doit être installée sur toute la longueur du virage. Pour solidifier l'ensemble, la barrière devra être située côté piste et les piquets à l'extérieur.

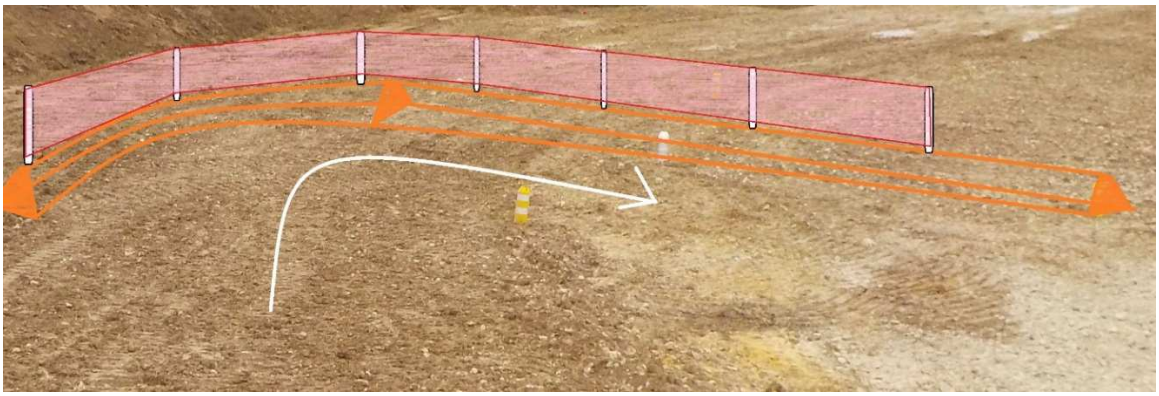

Fig : 8.0 **Talus entre pistes**

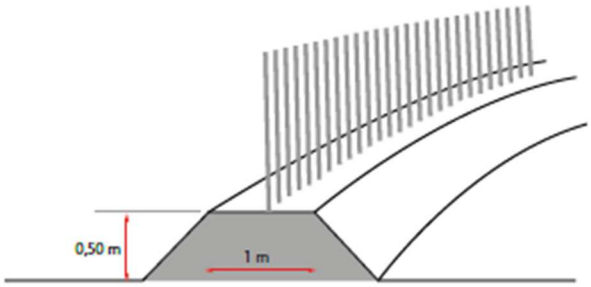

❖ Emplacement 12 : Virage à gauche / 45-90°

Aménagement : Ajouter des protections

Commentaires :

A l'extérieur du virage, une barrière d'environ 1m de haut en matériaux rigides (pas de filet), en bois, en plastique ou en grillage à mailles serrées d'un maximum 10x10cm (le grillage dit « à moutons » est interdit en délimitation de piste) doit être installée sur toute la longueur du virage. Pour solidifier l'ensemble, la barrière devra être située côté piste et les piquets à l'extérieur.

❖ Emplacement 13 : Virage à droite / 90-180° en descente

Aménagement : Ajouter des protections

Commentaires :

Photo A :

- A l'extérieur du virage sur le talus, une barrière d'environ 1m de haut en matériaux rigides (pas de filet), en bois, en plastique ou en grillage à mailles serrées d'un maximum 10x10cm (le grillage dit « à moutons » est interdit en délimitation de piste) doit être installée sur toute la longueur du virage. Pour solidifier l'ensemble, la barrière devra être située côté piste et les piquets à l'extérieur.

- A droite de la piste, une barrière d'environ 1m de haut en matériaux rigides (pas de filet), en bois, en plastique ou en grillage à mailles serrées d'un maximum 10x10cm (le grillage dit « à moutons » est interdit en délimitation de piste) doit être installée sur toute la longueur de la descente. Pour solidifier l'ensemble, la barrière devra être située côté piste et les piquets à l'extérieur.

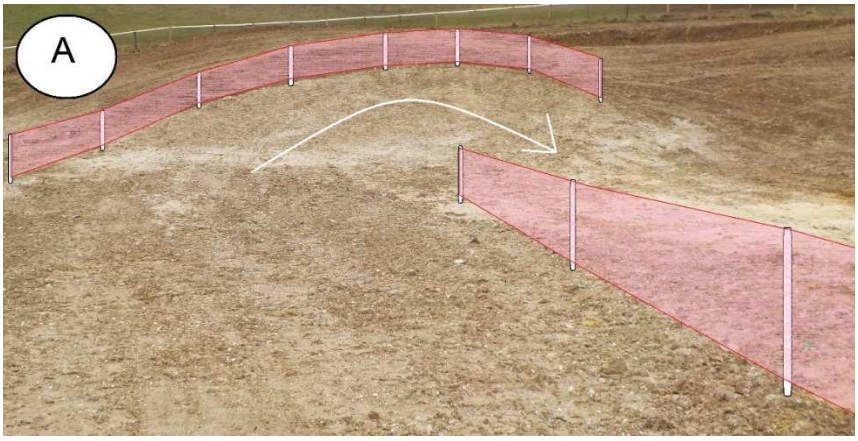

OU

Photo B :

- A l'extérieur du virage sur le talus, une barrière d'environ 1m de haut en matériaux rigides (pas de filet), en bois, en plastique ou en grillage à mailles serrées d'un maximum 10x10cm (le grillage dit « à moutons » est interdit en délimitation de piste) doit être installée sur toute la longueur du virage. Pour solidifier l'ensemble, la barrière devra être située côté piste et les piquets à l'extérieur.

-A droite de la piste, créer un fossé :

Fossé :

- Un plat de 1m minimum devra former le fond du fossé.
- L'angle des talus ne devra pas excéder 45 degrés.
- La largeur minimum sera de 3m.
- La profondeur devra se situer entre 0,8m et 2m.

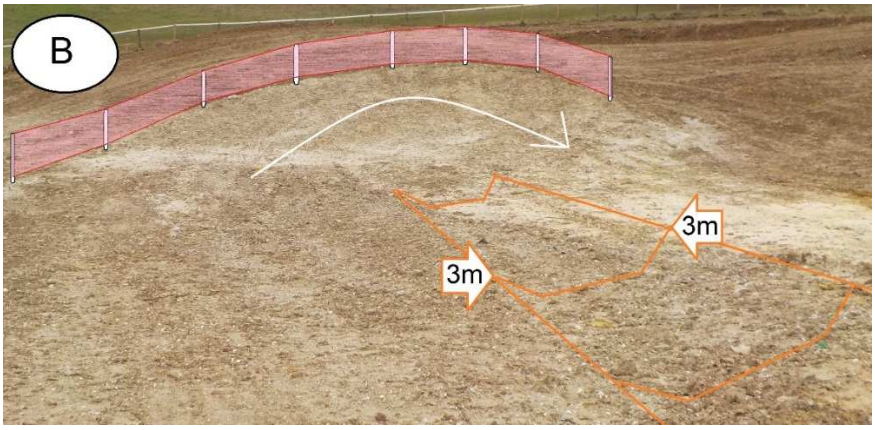

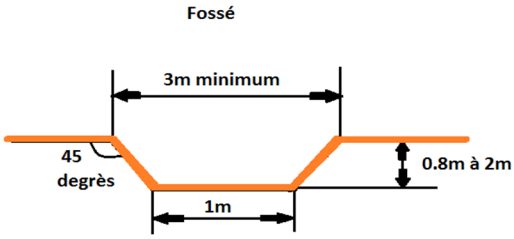

❖ Emplacement 14 : Saut avec réception, de 10 à 20m en montée

Aménagements : Ajouter des protections
Ajouter un poste de commissaire

Commentaires :

Photo A :

- De chaque côté de la piste sur toute la longueur de l'appel du saut, installer parallèlement à la piste une clôture rigide (pas de filet) en bois, plastique ou en grillage ayant des mailles d'un maximum de 10x10 cm d'une hauteur de 1 mètre environ. Ce dispositif sera complété 2 mètres environ avant l'appel du saut par des clôtures positionnées de telle sorte qu'elles forment un «entonnoir» ayant pour objectif de recentrer progressivement la trajectoire des pilotes en réduisant la largeur de la piste. Pour solidifier l'ensemble, la barrière devra être située côté piste et les piquets à l'extérieur.

- Le poste commissaire devra être placé sur la droite, en haut de l'appel du saut, en dehors du tracé de la piste et devra avoir une protection rigide d'une hauteur d'un mètre minimum située dans le sens de la piste. Ce poste pourra être surélevé afin que le commissaire soit en mesure de sécuriser l'ensemble de la zone de réception.

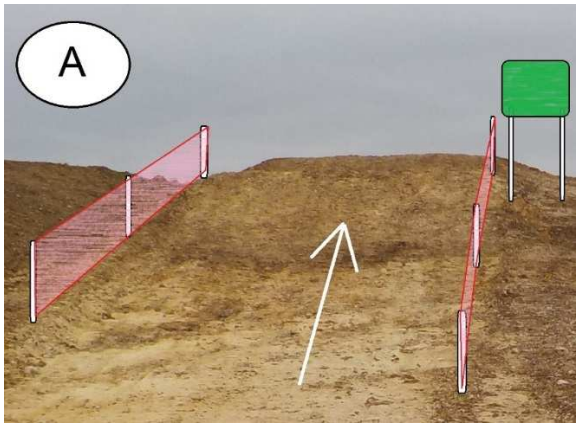

Photo B :

- A droite de la piste, créer un fossé :

Fossé :

- Un plat de 1m minimum devra former le fond du fossé.
- L'angle des talus ne devra pas excéder 45 degrés.
- La largeur minimum sera de 3m.
- La profondeur devra se situer entre 0,8m et 2m.

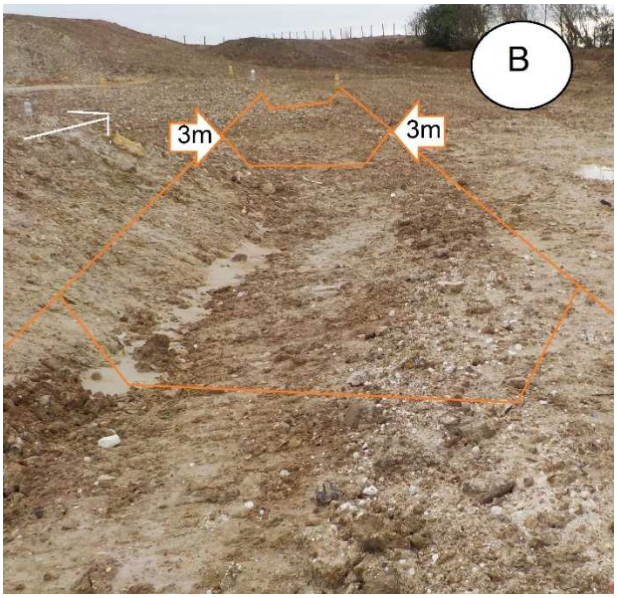

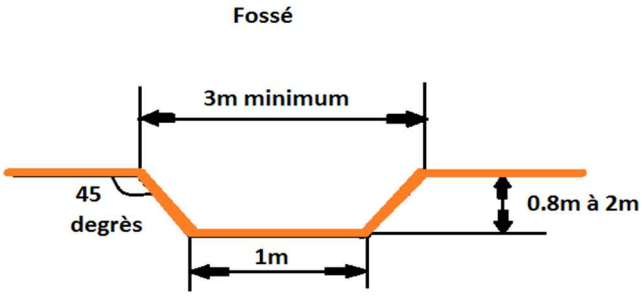

❖ Emplacement 15 : Virage à gauche / 90-180°

Aménagement : Ajouter des protections

Commentaires :

A l'extérieur du virage, une barrière d'environ 1m de haut en matériaux rigides (pas de filet), en bois, en plastique ou en grillage à mailles serrées d'un maximum 10x10cm (le grillage dit « à moutons » est interdit en délimitation de piste) doit être installée sur toute la longueur du virage. Pour solidifier l'ensemble, la barrière devra être située côté piste et les piquets à l'extérieur.

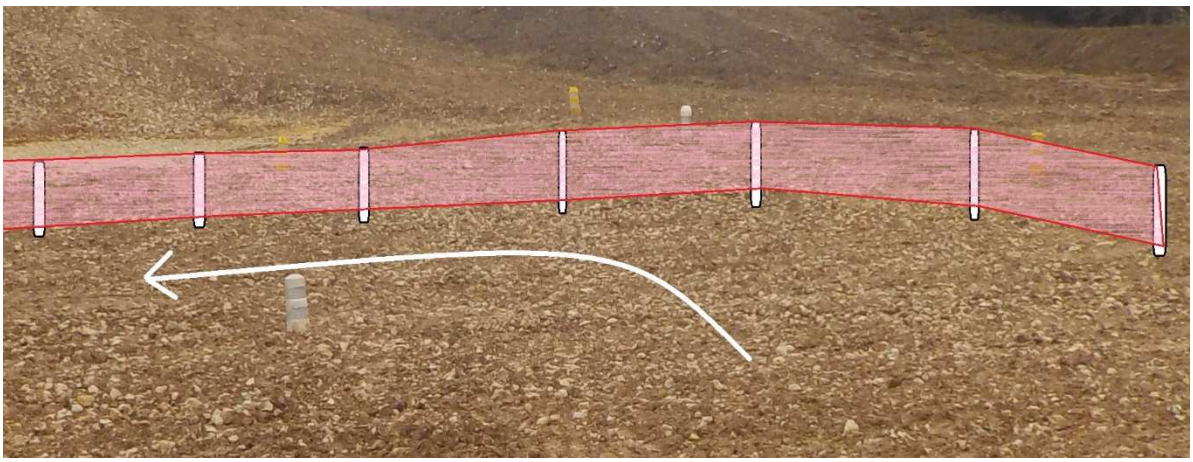

❖ Emplacement 16 : Ligne droite

Aménagement : Ajouter des protections

Commentaires :

- A gauche de la piste, créer un fossé :

Fossé :

- Un plat de 1m minimum devra former le fond du fossé.
- L'angle des talus ne devra pas excéder 45 degrés.
- La largeur minimum sera de 3m.
- La profondeur devra se situer entre 0,8m et 2m.

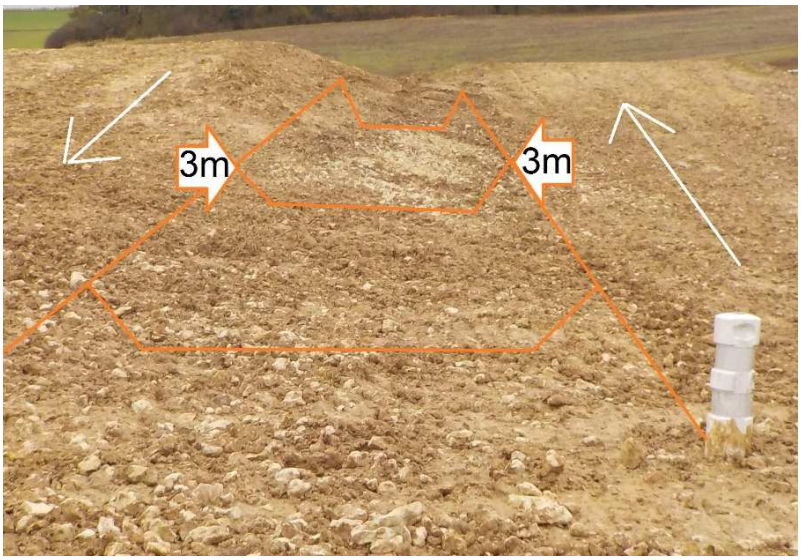

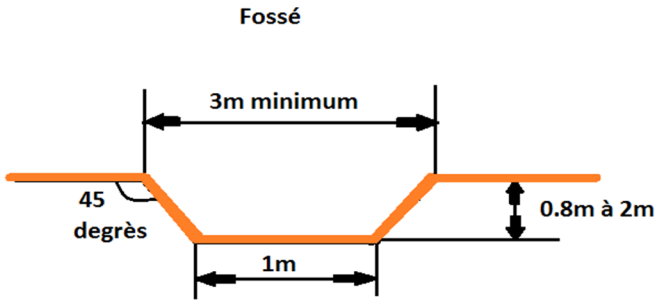

❖ Emplacement 17 : Virage à droite / 90-180° en descente

Aménagement : Ajouter des protections

Commentaires :

A l'extérieur du virage sur le talus, une barrière d'environ 1m de haut en matériaux rigides (pas de filet), en bois, en plastique ou en grillage à mailles serrées d'un maximum 10x10cm (le grillage dit « à moutons » est interdit en délimitation de piste) doit être installée sur toute la longueur du virage. Pour solidifier l'ensemble, la barrière devra être située côté piste et les piquets à l'extérieur.

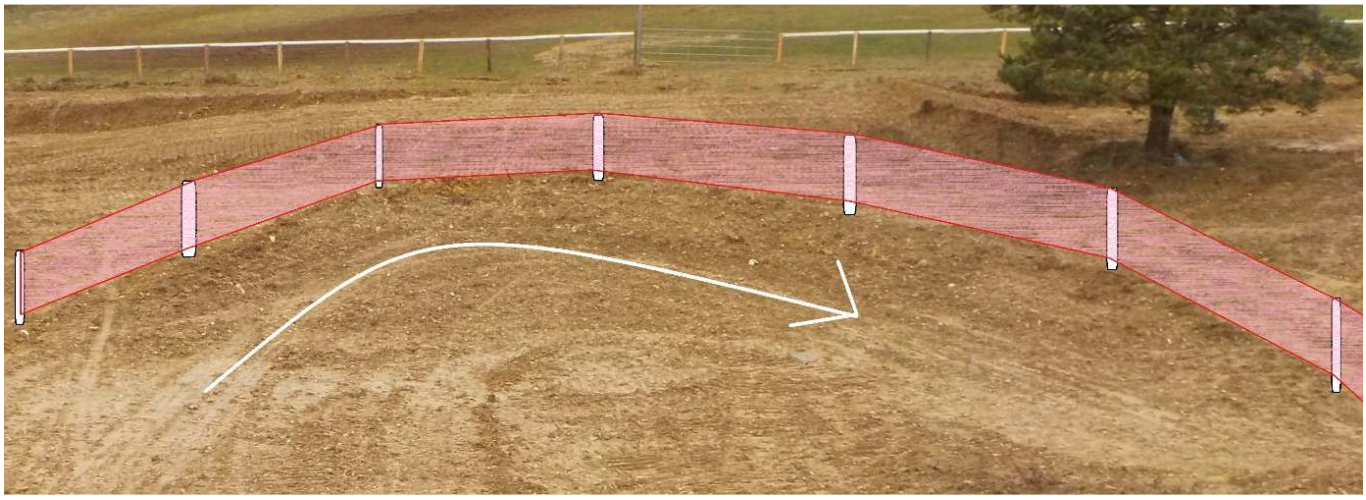

❖ Emplacement 18 : Virage à gauche / 90-180°

Aménagement : Ajouter des protections

Commentaires :

A l'extérieur du virage, une barrière d'environ 1m de haut en matériaux rigides (pas de filet), en bois, en plastique ou en grillage à mailles serrées d'un maximum 10x10cm (le grillage dit « à moutons » est interdit en délimitation de piste) doit être installée sur toute la longueur du virage. Pour solidifier l'ensemble, la barrière devra être située côté piste et les piquets à l'extérieur.

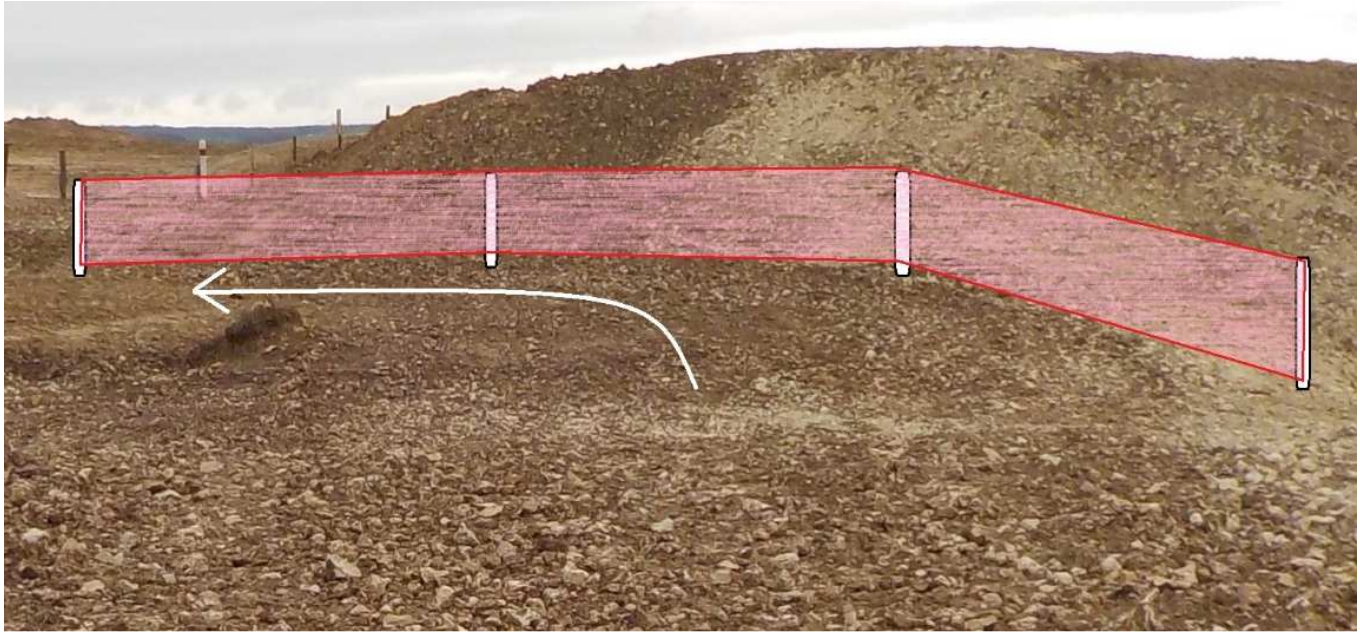

❖ Emplacement 19 : Saut avec réception, de 10 à 20m en descente

Aménagement(s) : Ajouter des protections
Ajouter un poste de commissaire

Commentaires :

- Le poste commissaire devra être placé sur la gauche, en haut de l'appel du saut, en dehors du tracé de la piste et devra avoir une protection rigide d'une hauteur d'un mètre minimum située dans le sens de la piste. Ce poste pourra être surélevé afin que le commissaire soit en mesure de sécuriser l'ensemble de la zone de réception.

- A droite de la piste sur toute la longueur de l'appel du saut, installer parallèlement à la piste une clôture rigide (pas de filet) en bois, plastique ou en grillage ayant des mailles d'un maximum de 10x10 cm d'une hauteur de 1 mètre environ. Ce dispositif sera complété 2 mètres environ avant l'appel du saut par des clôtures positionnées de telle sorte qu'elles forment un «entonnoir» ayant pour objectif de recentrer progressivement la trajectoire des pilotes en réduisant la largeur de la piste. Pour solidifier l'ensemble, la barrière devra être située côté piste et les piquets à l'extérieur.

❖ Emplacement 20 : Virage à droite / 90-180° en descente

Aménagement : Ajouter des protections

Commentaires :

A l'extérieur du virage sur le talus, une barrière d'environ 1m de haut en matériaux rigides (pas de filet), en bois, en plastique ou en grillage à mailles serrées d'un maximum 10x10cm (le grillage dit « à moutons » est interdit en délimitation de piste) doit être installée sur toute la longueur du virage. Pour solidifier l'ensemble, la barrière devra être située côté piste et les piquets à l'extérieur.

❖ Emplacement 21 : Ligne droite en montée

Aménagement : Ajouter des protections

Commentaires :

A gauche de la piste, créer un talus de 3 mètres de large et environ 0,5m de haut.

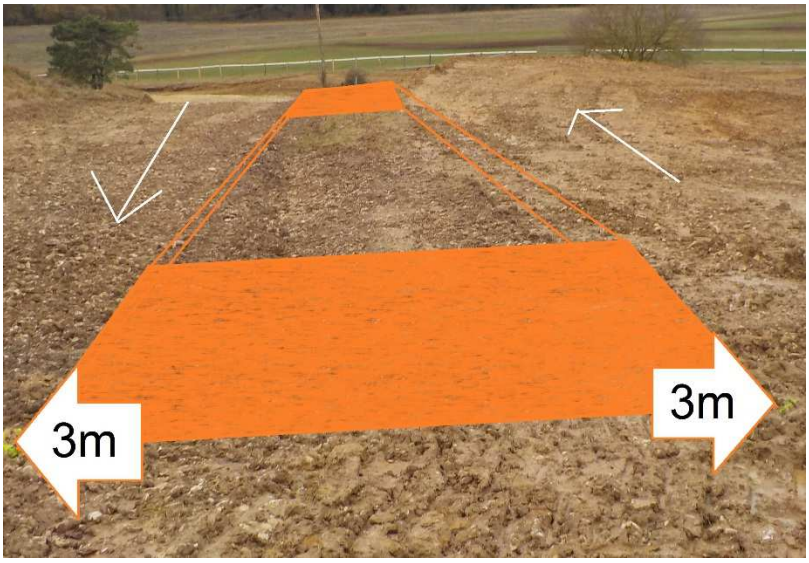

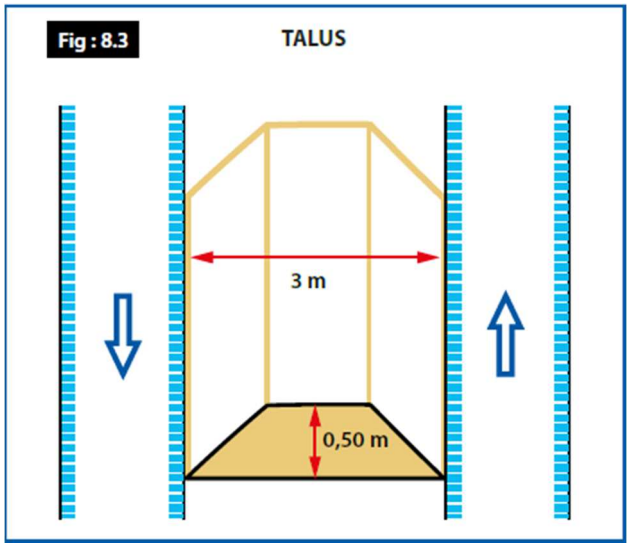

❖ Emplacement 22 : Virage à droite / 90-180° en descente

Aménagement : Ajouter des protections

Commentaires :

A l'extérieur du virage sur le talus, une barrière d'environ 1m de haut en matériaux rigides (pas de filet), en bois, en plastique ou en grillage à mailles serrées d'un maximum 10x10cm (le grillage dit « à moutons » est interdit en délimitation de piste) doit être installée sur toute la longueur du virage. Pour solidifier l'ensemble, la barrière devra être située côté piste et les piquets à l'extérieur.